

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 451

présenté par

M. Le Fur, M. Brun, Mme Anthoine, M. Aubert, Mme Audibert, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Boëlle, M. Bony, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Bouchet Bellecourt, M. Bouley, M. Bourgeaux, M. Cattin, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Pierre-Henri Dumont, M. de Ganay, Mme Kuster, M. Hetzel, M. de la Verpillière, Mme Levy, M. Lorion, Mme Louwagie, M. Marleix, M. Menuel, Mme Meunier, M. Perrut, M. Reiss, Mme Serre, Mme Trastour-Isnart, M. Quentin, Mme Valentin, M. Vatin, M. Jean-Pierre Vigier et M. Viry

-----

**ARTICLE 5****ÉTAT B****Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire	0	0	0	0
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	-20 000 000	0	-20 000 000	0
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire	0	0	0	0
Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire	0	0	0	0
Fonds de soutien aux ressourceries ( <i>ligne nouvelle</i> )	+20 000 000	0	+2 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	0	0	-18 000 000	0
<b>SOLDE</b>	0		-18 000 000	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les ressourceries ont été fragilisées par les deux mois de fermeture du premier confinement.

Elles ont en partie surmonté la crise grâce aux aides des collectivités territoriales et des fonds départementaux d'insertion, revoyant à la baisse des pertes initialement estimées à 50 millions d'euros.

Avant la seconde vague de COVID 19 et le second confinement ces ressourceries devaient bénéficier d'un fonds d'urgence de 10 millions de l'Agence de la transition écologique (Ademe), et de 21 millions d'euros issus du plan de relance.

Avec le second confinement ces sommes ne seront pas suffisantes et si nous voulons aider les ressourceries, il conviendra de dégager des moyens supplémentaires.

C'est pourquoi, le présent amendement vise à créer un Fonds de soutien aux ressourceries.

Afin de créer ce fonds et de respecter l'article 40 de la Constitution, le présent amendement crée un nouveau programme intitulé « Fonds de soutien aux ressourceries » composé d'une action unique intitulée « Fonds de soutien aux ressourceries » au sein de la mission budgétaire « Fonds de soutien aux ressourceries » doté de 20 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement et réduit de 20 millions d'euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement ouverts au sein de l'action 01 « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire » du programme n° 357 « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire » de la mission budgétaire « Plan d'urgence face à la crise sanitaire ».